

Zeitschrift: Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte
= Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie =
Annuario della Società Svizzera di Preistoria e d'Archeologia

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte

Band: 61 (1978)

Artikel: La place de la Suisse romaine dans les cultes indigènes de Gaule

Autor: Hatt, Jean Jaques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean Jaques Hatt

La place de la Suisse romaine dans les cultes indigènes de Gaule.

(Conférence tenue à l'occasion du 5^e cours de la Société Suisse de Préhistoire, Lausanne, le 15/16 novembre 1975).

Introduction

Région de passage, de transition et de contact, la Suisse romaine présente des caractères particuliers qui se manifestent de façon remarquable dans les cultes indigènes, et qui peuvent être déterminés par comparaison avec les cités voisines: au nord les Triboques et les Médiomatriques, à l'ouest les Séquanes, au sud-ouest les Allobroges, au sud les districts alpins et la Narbonnaise. La Suisse ainsi placée géographiquement est partagée entre les traditions purement celtiques, particulièrement bien représentées chez les Triboques et les Médiomatriques, et celles des autochtones préceltiques, qui se manifestent chez les peuples alpins et dans la partie de la Narbonnaise située à l'est du Rhône.

Les Celtes adoraient les trois dieux de Lucain Taranis, Teutatès et Esus. Ce panthéon est présenté par César de façon plus complète mais sous une forme romanisée: Jupiter-Taranis, Mars-Teutatès, Mercure-Esus, Apollon-Belenus, Minerve-déesse mère. Ce groupe des principaux dieux gaulois d'après César et Lucain trouve facilement sa place dans le système des trois fonctions divines propres aux Indo-Européens d'après Dumézil: la souveraineté céleste étant attribuée à Taranis, la guerre à Mars-Teutatès, la productivité dans les domaines biologiques et agricoles à Esus-Mercure, Minerve-déesse mère étant commune aux domaines célestes et chthoniens et Apollon-Gelenus faisant office de médiateur.

Par contre les indigènes préceltiques et particulièrement les peuples alpins et ligures adoraient un dieu polyvalent à la fois souverain des cieux, dieu des eaux et de la protection collective et individuelle, dont E. Thévenot a montré l'importance dans une grande partie des cités gauloises. Mais ce dieu n'est pas celtique, comme le croyait Thévenot. Les origines de ces peuples ne sont pas celtiques. En effet leur protohistoire prouve qu'ils n'ont pas été celtisés avant les invasions gauloises du V^e siècle. Il en est ainsi principalement dans ces régions où le dieu polyvalent, assimilé à Mars, est le mieux représenté et dans de telles conditions qu'il paraît bien y être très anciennement enraciné.

A ce dieu masculin est associée une divinité féminine, également polyvalente, assimilée tantôt à la Victoire, tantôt à Bellone, tantôt à Minerve. Le tableau statistique des principales divinités indigènes romanisées adorées en Suisse romaine s'établit comme suit:

Jupiter 17 dédicaces 15 noms de dédicants 3 noms celtiques (il est fait abstraction dans cette liste du dieu topique Jupiter Poeninus)

Mars 18 dédicaces 17 noms de dédicants 5 noms celtiques

Mercure 21 dédicaces 28 noms de dédicants 7 noms celtiques

Apollon 15 dédicaces 25 noms de dédicants 6 noms celtiques

Minerve 4 dédicaces 7 noms de dédicants 3 noms celtiques

Victoire 4 dédicaces 4 noms de dédicants 2 noms celtiques

De prime abord la Suisse se distingue par l'exceptionnelle abondance des dédicaces à Mars, rares chez les Médiomatriques et les Triboques, plus fréquentes à mesure que l'on se dirige vers le sud, chez les Séquanes, les Allobroges, particulièrement abondantes dans les districts alpins et en Haute et Basse Provence.

La Suisse se distingue également par la faible proportion des noms celtiques: 24 sur 95, alors que la moyenne générale dans les inscriptions votives des Triboques est de 50%.

L'étude plus détaillée des inscriptions en fonction de chaque divinité nous apportera des précisions sur les conditions dans lesquelles s'est formé le syncrétisme régional.

I. Les divinités indigènes préceltiques

Les 18 dédicaces à Mars sont réparties en Suisse de la façon suivante: 3 à Riaz, CIL XIII 5035, 5036, 5037; 5 à Yverdon, CIL XIII 5046, 5053, 5054, 5055, 11.472; 1 à Genève, CIL XII 2592; 2 à Avenches, CIL XIII 11.475; Howald-Meyer (cité plus loin H.M.) 222; 1 à Cressier, CIL XIII 5150; 1 à Wettingen, CIL XIII 5234; 1 près de Bienne, H.M.

243; 4 à Brugg et Windisch, H.M. 304, Finke 103, Finke 102, CIL XIII 5234.

Il faut également faire état de l'inscription de Genève CIL XII 2613 en l'honneur de D. Julius Capito, augure et flamme de Mars, et les inscriptions CIL XII 2458 Saint Innocent et 2600 Genève se rapportant toutes deux à un seul et même personnage, L. Aemilius Tutor, flamme de Mars et flamme de Rome et d'Auguste.

Mars porte le nom de Caturige à Riaz (CIL XIII 5035, 5036), Yverdon (CIL XIII 5053, 5054), Avenches (H.M. 221) et de Caisivus (Avenches, CIL XIII 11475).

Il est appelé Auguste à Riaz (CIL XIII 5037), Yverdon (CIL XIII 5033), Genève (CIL XII 2592).

A Yverdon Mars est associé à Apollon (CIL XIII 11.472), à Brugg, il est groupé avec Apollon et Minerve (CIL XIII 5.195). L'inscription de Brugg est particulièrement importante car elle fait mention de la dédicace d'un arc de triomphe en l'honneur des trois divinités Mars, Apollon, Minerve en 79 ap. J.C. par une collectivité. Il existe d'autre part à Yverdon une dédicace en l'honneur du groupe ternaire de Mercure, Apollon, Minerve (CIL XIII 5055).

La répartition géographique prouve que le culte de Mars est répandu dans plusieurs foyers: un foyer allobroge (Genève), un foyer alpin (Riaz), un foyer occidental en rapport avec la cité voisine des Séquanes (Yverdon), un foyer central (Avenches-Bienne), un foyer septentrional (Brugg, Windisch). Cela signifie que le culte de Mars indigène n'est pas resté confiné dans les districts alpins et allobroges, où il était autochtone, mais qu'il a rayonné dans toute la Suisse, pour devenir l'un des cultes les plus importants de la Suisse romaine.

Les causes de ce rayonnement peuvent être de plusieurs sortes: apport de populations alpines dans les centres urbains et les garnisons militaires, influences des cités voisines comme celles des Allobroges et des Séquanes, propagande officielle de la part de l'aristocratie municipale en faveur de cette divinité préceltique assimilée à un dieu romain, susceptible de concurrencer les cultes celtiques proprement dits.

Ce Mars indigène préceltique paraît avoir été celtisé. En Narbonnaise il est nommé Albiorix (CIL XII 1300, Sablet près de Vaison), qui signifie roi du monde. En Suisse il est appelé Caturix, qui veut dire roi des combats. Ces deux surnoms attribués à un même dieu indiquent que les Celtes ont envisagé successivement cette grande divinité polyvalente sous ses deux aspects, de la souveraineté, de la guerre.

Les associations Mars-Apollon-Minerve procèdent du même système d'interprétation. Mars a d'abord été associé à Apollon, qui le complétait dans le domaine de la protection individuelle et de la médiation, ainsi que du culte des eaux et de la divination. Il a ensuite été en quelque sorte dédoublé en Mercure et Apollon dans l'un et l'autre cas associé à la grande divinité féminine polyvalente assimilée à Minerve.

Le groupe Apollon-Mercure, dérivé du Mars indigène préceltique, est particulièrement bien représenté chez les Séquanes (Besançon, CIL XIII 5366, 5366a, 5374, 5375). Il est vraisemblable qu'il est d'origine séquane. Rappelons qu'il existe chez les Séquanes deux importants sanctuaires des eaux dédiés à Mars indigène: Arinthod, CIL XIII 5340, Villard d'Hériat, CIL XIII 5343.

Mais le groupe Mercure-Apollon-Minerve semble bien d'origine helvétique, et de là paraît s'être répandu le long du Rhin. On le trouve dans le nord de l'Alsace, en territoire némète, à Lauterbourg (Esp. 5701).

Quant au groupe ternaire Mars-Apollon-Minerve (Brugg, CIL XIII 5195) il atteste l'existence d'un courant de propagande officielle en faveur du Mars indigène, particulièrement vivant au cours de la période flavienne, ce courant est également prouvé par les inscriptions de Vienne et de Genève, mentionnant deux chevaliers romains, hauts personnages municipaux, flamines de Mars (CIL XII 1865, 1869, 1870 Vienne; 2606, 2607, 2613, 2.600 Genève; 2458, Saint Innocent).

La divinité féminine qui correspond au Mars indigène préceltique est appelée tantôt Victoria, tantôt Minerva. La Victoire est connue à Avenches, CIL XIII 5081, 5080, à Yverdon, CIL XIII 5058; à Villeneuve, CIL XII 162. Fait remarquable, sur les 4 noms de dédicants deux sont celtiques.

L'unique dédicace à Minerve seule provient de Courtille près de Lucens CIL XIII 5044. Ailleurs Minerve est associée à Mars et Apollon, Brugg CIL XIII 5198, ou à Mercure et Apollon, Yverdon CIL XIII 5055. A Allmendingen elle fait partie d'un groupe composite de divinités comprenant Jupiter, les Mères, les Matrones, Mercure et Neptune CIL XIII 5158. Ces noms de divinités sont gravés sur une série de petites hachettes votives trouvées groupées dans un sanctuaire. Remarquons qu'Allmendingen tout comme Riaz se trouve au débouché des Alpes. Le rite d'offrande d'une hache à une divinité est attesté en Narbonnaise précisément dans la zone de plus fortes densités des témoignages du culte de Mars indigène, à Cadenat dans la région d'Apt, CIL XII 1063:

D(onum) D(at) Quartus Mar(ti) sacurem D(onum) d(at) o Dexsive Quartus secur(em) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). Le rite est donc d'origine préceltique. Il est intéressant de constater qu'il s'applique ici à des divinités diverses constituant un panthéon mixte: Neptune, dieu de la navigation fluviale, Mercure, dieu des transports routiers, Jupiter, dieu souverain, ces trois divinités pouvant passer pour des dieux celtiques interprétés à la romaine, Minerve, la grande déesse préceltique celtisée puis romanisée. Les Mères, les Matrones, déesse de la protection individuelle, ces dernières étant également préceltiques.

En Savoie, au lieu-dit Fan, commune de Mieussy, près de Tanninges (CIL XII 2571) est adoré aux côtés du Mars indigène (CIL XII 2572) une Cathubodua, divinité reine des combats en gaulois. Nous pensons qu'il s'agit encore ici de la déesse parallèle au Mars préceltique adorée sous un nom gaulois faisant allusion à ses fonctions guerrières.

De même que le Mars indigène préceltique est appelé en gaulois tantôt Albiorix, roi du monde, tantôt Caturix, roi de la guerre, de la même façon la grande divinité féminine qui lui correspond a été appelée tantôt, comme nous venons de le voir, Cathubodua, reine des batailles, tantôt Cantismerta, reine de la lumière. Une dédicace à Cantismerta est en effet connue près de Sion dans le Valais CIL XII 131. Cantismerta est connue en Alsace à Ingwiller par deux dédicaces CIL XIII 6021, 6022. Sur l'une d'entre elles elle est qualifiée de Regina. C'est une Junon gauloise. Notre Victoire a donc été celtisée sous deux noms, l'un se rapportant à sa fonction guerrière, Cathubodua, l'autre à sa souveraineté céleste, Cantismerta.

Une des caractéristiques de la Suisse romaine est l'importance des divinités féminines, qui, en dehors même de la Victoire précédemment citée jouent par fois le rôle principal dans certains grands sanctuaires régionaux. Ce caractère rapproche la Suisse beaucoup plus de la Narbonnaise que des cités du Nord-Est. C'est évidemment d'abord le cas de la divinité patronne de la capitale administrative, de la colonie d'Avenches, Aventia, nommée dans cinq dédicaces: H.M. 182 Payerne, CIL XIII 5071, 5072, 5073, 5074 Avenches. Remarquons qu'aucune de ces dédicaces ne comporte de nom indigène. L'une d'entre elles émane d'un Trévire CIL XIII 5071, l'autre d'un citoyen romain originaire de Nyon H.M. 182. A deux reprises les dédicants sont les curateurs de la colonie CIL XIII 5072, 5073.

Le nom de cette divinité est-il vraiment celtique? Holder hésite entre deux traductions, la Justice ou la Protectrice. Si je me réfère aux caractères

généraux des sanctuaires gaulois, je serais plutôt enclin à y voir une divinité topique préceltique. La très belle tête de Minerve découverte récemment à Avenches représente-elle Aventia? Il est impossible de l'affirmer, mais en tout cas cette tête présente des caractères assez singuliers pour une Minerve et représente certainement une divinité indigène.

Deux autres divinités féminines indigènes sont représentées en Suisse: Naria et Artio. Naria est attestée à Muri CIL XIII 5161, et, avec le surnom de Nousantia, à Cressier CIL XIII 5151. Narius n'est pas un nom de racine celtique. Pokorny lui attribue une origine illyrienne (Pokorny 1937 et 1938). Narius Intarabus est le dieu indigène de source qui a précédé à Mackwiller le sanctuaire de Mithra en Alsace (Wuilleumier 1963, 380). D'après Pokorny la racine illyrienne «Nar» signifierait «couler». Il s'agirait donc d'un nom de divinité de source préceltique. Faut-il rapprocher de Naria et de Narius le dieu Nerius, patron du sanctuaire de Neris, CIL XIII 1371, 1372, 1376, 1377?

La déesse Artio, connue à Muri-Petinesca CIL XIII 5160 est également adorée à Weilerbachthal chez les Trévires CIL XIII 4113, à Heddernheim CIL XIII 7375 et à Stockstadt CIL XIII 11.789. A Stockstadt l'inscription provient d'un sanctuaire de Mithra. Ne s'agirait-il pas d'une divinité aquatique préceltique en forme d'ourse, celtisée dans la suite? Qu'on me permette de citer ici la légende alsacienne de Sainte Richarde d'Andlau à laquelle une ourse surgie miraculeusement indiqua la source auprès de laquelle elle construisit son abbaye.

Les déesses féminines multiples protectrices de la famille et des individus font également partie des divinités antérieures aux Celtes. Elles sont représentées en Suisse sous deux formes: les Matres, les Suleviae. Les Matres sont présentes à Genève CIL XII 2593 et à Minusio Howald/Meyer 1940, 29. Ces divinités sont d'origine narbonnaise à Genève, cisalpine à Minusio.

Les Suleviae sont adorées à Avenches CIL XIII 11.477, à Bern Enge Howald/Meyer 1940, 242, à Vidy Howald/Meyer 1940, 162, à Soleure CIL XIII 11.499. Remarquons dans ces dédicaces la fréquence des noms celtiques. Les Suleviae sont surtout représentées en Germanie CIL XIII 3561 Boulogne, 7504 Bingen, 11.740 Ladenburg, 7725 Brohl, 8247, 12.055 Cologne. La fréquence de ces dédicaces en Germanie pourrait nous faire penser à une origine germanique des Suleviae.

C'est encore une des originalités de la Suisse romaine d'avoir connu le culte des montagnes divinisées en tant que telles: dédicaces aux Alpes, à All-

mendingen, émanant d'une collectivité locale, à la suite d'une quête: Howald/Meyer 1940, 234.

La divinité topique du Grand Saint Bernard a été adorée tantôt sous le seul nom de Poeninus CIL V 6871, 6872, 6874, 6875, 6876, 6879; tantôt sous le nom de Jupiter Poeninus CIL V 688, H.M. 79, CIL V 6867, 6885, 6887, H.M. 87, tantôt sous le nom de Jupiter optimus maximus Poeninus CIL V 6869 H.M. 82. C'est un cas évident d'interprétation romaine, Jupiter Optimus Maximus n'étant qu'une étiquette romaine apposée sur une divinité topique indigène. Remarquons ici encore que les marques d'adoration envers les divinités topiques sont souvent le fait d'étrangers à la région: soldats, marchands, voyageurs.

Le dieu Neptune adoré par les riverains et les navigateurs du Léman Howald/Meyer 1940, 160 Lausanne, Howald/Meyer 1940, 154 Vidy, CIL XII 5878 Genève, voir Howald/Meyer 1940 225, n° 106, recouvre certainement la divinité topique du lac.

II. Le panthéon celtique

La Suisse a-t-elle connu le groupe ternaire de Lucain, Taranis, Teutatès, Esus sous sa forme romanisée? Une inscription de Genève permet de l'affirmer: CIL XII 2589 Iovi Marti Mercurio M. Cassius mercator et Cassii Aspri fratris sui nomine. A cette dédicace à la triade gauloise vient s'ajouter le fait qu'également à Genève CIL XII 2590 un affranchi a consacré à Jupiter optimus maximus un arc de triomphe avec tous ses ornements. Or l'usage de dédier un arc à Jupiter paraît être un rite spécifiquement celtique, que nous trouvons à Paris (arc du Musée de Carnavalet, voir Hatt 1953, 63 S.) ainsi qu'à Trèves CIL XIII 3647, à Mayence CIL XIII 6705 et Bordeaux CIL XIII 569.

Existe-t-il en Suisse des monuments prouvant la survivance dans la population indigène des mythes et des cérémonies annuelles attachés au culte druidique? Malheureusement nous n'en trouvons guères dans l'art religieux de la Suisse, qui ne connaît pas la riche iconographie populaire des cités triboque, médiomatricque et trévire.

Par chance nous pouvons utiliser un document céramique, qui nous avait déjà été signalé depuis longtemps par notre ami M. Sauter. Le regretté E. Vogt a publié (Vogt 1932, 169-175) un curieux fragment de poterie grise ornée de reliefs provenant d'Oberwinterthur dont j'ai pu grâce à l'obligeance de M. Sauter et à la complaisance du conservateur du Musée de Berne obtenir récemment un moulage.

Ce sont les fragments d'une coupe de la forme Drag. 37 décorée au moule. Le décor, singulier et énigmatique, de style indigène celtique, comporte une rangée d'oves simplifiés, à l'envers, puis une représentation schématisée en forme d'idole primitive de déesse entourée de trois bustes juvéniles de profil. Sans ordre apparent nous trouvons encore un échassier (grue) figuré incliné, sans doute faute de place, juste au dessous des oves, au dessus de deux arbres sous lesquels sont placées deux têtes vues de face. Viennent ensuite deux personnages masculins occupant tout le champ l'un portant un bouclier, l'autre une massue, puis de nouveau deux arbres encadrant une tête masculine, surmontée d'un cheval ailé, accosté lui-même d'une tête juvénile de profil semblable aux précédentes. Sur la base de l'interprétation que nous avons donnée du chaudron de Gundestrup et des monuments gallo-romains de Paris, de Trèves, de Saintes, etc. nous croyons pouvoir donner de ce rébus le déchiffrement suivante:

La divinité en forme d'idole représente la déesse mère gauloise, l'échassier sa métamorphose en grue. Les bustes juvéniles figurent les Dioscures gaulois, amis et sauveteurs de la déesse dans ses avatars, les arbres l'arbre mythique d'Esus, du taureau et des grues, la tête de face, Esus lui-même au cours de son passage de la région des enfers vers la terre. Le guerrier porteur du bouclier représente la divinité alliée et tutélaire d'Esus: Teutatès, le porteur de massue, l'Hercule gaulois Smertrius. Quant au cheval ailé, il symbolise la montée vers le ciel d'Esus et de la déesse mère, préfigurant elle-même la destinée de l'âme humaine après la mort.

Nous verrions donc dans cet énigmatique document la preuve que le mythe gaulois d'Esus et de la déesse mère était connu des Helvètes sous le Haut Empire, et que ces derniers pratiquaient encore, comme à Paris ou à Trèves, ou à Saintes, les rites et les cérémonies annuels afférant à cette légende.

Une autre preuve de l'allégeance de la Suisse romaine à la mythologie et au rituel celtique nous est donnée par la grande tête de taureau tricornu de Martigny (Esp. 5289). Les problèmes qui se posent à propos de ce type de figuration ont été exposés par P. Lebel et A. Colombet dans un remarquable article (Colombet et Lebel 1953, 99-135). Ce type de monument est particulièrement fréquent chez les Séquanes et les Lingons. La petite figurine de bronze de ce taureau tricornu surmontée de deux divinités, l'une masculine, l'autre féminine, trouvée à Maiden Castle nous incite à reconnaître dans ce taureau tricornu le taureau divin du mythe gaulois. Son sacrifice doit permettre à la déesse mère de re-

prendre forme humaine et de retrouver Esus revenu sur la Terre sous sa forme humaine (voir Hatt 1965, 101 S.).

Mais les rapprochements avec Teutatès, dieu de la tribu des Vesontii, ce nom de tribu pouvant être dérivé d'un ancien Bisontii, esquissées par Lebel, gardent tout leur valeur (Colombet et Lebel 1953, 112, fig. 32). En Suisse le taureau tricorne me paraît d'origine séquane, les Séquanes ayant adoré cet animal fabuleux comme le protecteur de leur tribu.

Les dédicaces à Jupiter sont au nombre de 17 et comportent seulement 3 noms celtiques. Elles sont réparties de la façon suivante: Genève CIL XIII 2588, 2589; 2590, 2591; Avenches CIL XIII 5077, 5042, 5043; Windisch H. M. 300, CIL XIII 5194; Rolle CIL XII 5002; Massongex Howald/Meyer 1940, 56, 58; Soleure CIL XIII 5172; Amsoldingen CIL XIII 5158; Wetzikon CIL XIII 5248; Revio Howald/Meyer 1940, 22; Viennaz Howald/Meyer 1940, 63.

Jupiter est intégré à un panthéon syncrétiste régional qui comprend à Allmendingen-Amsoldingen des dieux préceltiques et celtiques, à Wetzikon Junon Reine et tous les dieux et déesses. Il est associé à la *domus divina* à Avenches et à Windisch. La plupart de ses dédicants portent des noms romains. A la différence de ce qui se passe en Alsace et en Lorraine il paraît avoir été surtout adoré dans les grands sanctuaires régionaux, et ne fait qu'exceptionnellement figure de protecteur du domaine (Rolle, Massongex). Il faut remarquer qu'il n'existe pas en Suisse jusqu'à présent de monument purement indigène du genre du cavalier à l'anguipède ou du Jupiter dominant un petit personnage. Son caractère romain et syncrétiste paraît donc nettement dominer en Suisse, et semble avoir à peu près totalement oblitéré son origine gauloise. Il est possible que la concurrence du Mars indigène préceltique ait joué dans ce sens.

Les dédicaces à Mercure sont au nombre de 21, elles comportent 28 noms, dont 7 sont celtiques, elles sont distribuées de la façon suivante: Genève CIL XII 2589, 2594, 2595; Esp. Narb. 359; Kaiseraugst CIL XIII 5258, 5259, 5260; Yverdon CIL XIII 5055, 5056; Soleure CIL XIII 5174; Avenches CIL XIII 11.476; Lausanne H.M. 153; Saint-Maurice H.M. 54; Carasso H.M. 33; Muraio H.M. 28; Ligornetto H. M. 24; Sierre CIL XII 132; Conches Dessus Finke 95; Nyon CIL XIII 5003; Valeyre sur Ursins CIL XIII 5047; Windisch CIL XIII 5096; Baden CIL XIII 5235.

Nous avons vu plus haut que Mercure avait été associé puis substitué au Mars préceltique. Il est à Genève en compagnie de Mars et Jupiter le substitut

romanisé d'Esus. Ces deux faits permettent de caractériser sa physionomie complexe dans le panthéon régional. En réalité Mercure est ambigu, et cette ambiguïté a été mise à profit aussi bien par les Romains, qui en ont fait le principal substitut des dieux gaulois de la seconde et de la troisième fonction, que par les Gaulois qui l'ont volontiers utilisé dans leur interprétation personnelle pour en faire leur grand dieu des collectivités, remplaçant un Teutatès ou un Esus considérés comme indésirables.

Mais Mercure en Suisse présente deux particularités, l'une qui paraît spécifique à la région, l'autre qui est commune à la Suisse, à Lyon et à une partie de la Narbonnaise. L'une a trait au surnom de Cissonius, l'autre à l'adjectif d'Augustus et au lien entre le culte de Mercure et celui des premiers Empereurs.

Mercure est invoqué deux fois sous le nom de Cissonius: CIL XIII 11.476 Avenches, H. M. 28 Muraia. Ce surnom indigène est courant en Germanie et chez les Médiomatriques: CIL XIII 4500 Kreuzwald; 11.607 Strasbourg; 6119 Hohenberg, Spire; 3659 Trèves; 5873 Langres; 6085 Rheinzaubern; 6345 Stettfeld, Karlsruhe; 7359 Hedderheim; 8237 Cologne. On a supposé que ce surnom se rapportait au nom celtique de la voiture à deux roues cissium (voir Dottin 1940, 246 et Howald/Meyer 1940, 28, 194, note). Cette hypothèse est des plus vraisemblables. Rappelons que la triade protectrice de la ville d'Argentorate est constituée par un groupe de Mercure et de deux Epona (Hatt 1971, 220, et Esp. 7294, 7297) l'une montant un cheval, l'autre une mule. Ce surnom mettrait donc l'accent sur le rôle de Mercure comme protecteur des marchands et des voyageurs.

Mercure porte en Suisse de façon particulièrement fréquente le titre d'Augustus, le liant de façon plus ou moins précise au culte impérial. C'est en effet de tous les dieux provinciaux celui qui en Gaule a reçu le plus tôt ce surnom, destiné à s'étendre dans la suite à un grand nombre de divinités indigènes. Cette appellation pour Mercure se justifiait d'autant plus que l'empereur Auguste a été comparé à ce dieu. Qu'on n'oublie pas qu'à Lyon sous Tibère la statue de ce dernier empereur se dressait à côté de celles de Mercure et de Maia CIL XIII 1769.

A Saint-Maurice Mercure est associé aux numina Augustorum (Howald/Meyer 1940, 54), à Genève CIL XII 2594, 2595; Kaiseraugst CIL XIII 5259, 5260; Yverdon CIL XIII 5056; Soleure CIL XIII 5174, il est qualifié d'Auguste.

Dans quelle mesure cette qualification était-elle purement formelle, espèce de certificat de romanité

et de loyalisme plus ou moins hypocrite? A Genève Mercure est qualifié assez curieusement d'Augustus Noster par un indigène au nom celtique Marathoni-us CIL XII 2592, H.M. 117; Stähelin 1948, 471. Cela pourrait bien signifier que malgré son titre d'Auguste Mercure était un dieu indigène «bien de chez nous».

Apollon est de toutes les divinités provinciales celle qui s'est le mieux prêtée aux compromis et au syncrétisme. Ce fait est particulièrement sensible en Suisse romaine. Nous avons vu plus haut que ce dieu avait été à la fois l'associé et le substitut du Mars indigène préceltique, et qu'il en avait en quelque sorte recueilli la succession. Nous verrons qu'en tant que divinité des sanctuaires de la médecine et de la prophétie, officiellement reconnu par Rome, il a pu exercer sa protection sur les derniers survivants de la tradition druidique.

Apollon est invoqué en Suisse dans 14 dédicaces comportant 24 noms dont 6 indigènes. Ces inscriptions se répartissent comme suit: Genève CIL XII 2585, 2586; Yverdon CIL XIII 11.471, 11.472, 11.473, 5055; Avenches CIL XIII 5079; Vidy CIL XIII 5025; Nyon CIL XIII 5001; Soleure CIL XIII 5169; Windisch CIL XIII 11.500, 5195; Augst (Finke 1928, 133, H. M. 346).

L'importance d'Yverdon comme centre du culte d'Apollon (4 dédicaces) s'explique par le fait que ce nœud routier a servi de débouché aux influences séquanais et a joué un rôle important dans la celtisation et la romanisation du Mars indigène préceltique.

Le culte du dieu tout comme celui de Mercure a pris un aspect officiel. A Vidy CIL XIII 5025, à Soleure, CIL XIII 5169, la dédicace est précédée de la formule in honorem domus divinae. A Avenches il est associé à un hommage offert à l'empereur et au Génie de la colonie CIL XIII 5079. Cette dernière inscription est une pièce importante à verser au dossier des survivances du druidisme, si on la compare à deux textes d'Ausone sur l'origine druidique des professeurs de l'Université de Bordeaux, car elle a été faite «en faveur des médecins et des professeurs». Or nous savons par Ausone, *commemoratio professorum Burdigalensium* IV 7s. X, 22s. (Zwicker 1934, 105) que certains professeurs de l'Université de Bordeaux avaient été portiers ou sacristains dans les sanctuaires de Belenus-Apollon, faisant partie d'anciennes familles de druides.

Jointe aux textes d'Ausone l'inscription d'Avenches permet de supposer que les sanctuaires d'Apollon servaient de lieux de refuges aux druides médecins et savants.

Une énigmatique inscription d'Avenches:

LVGOVES (CIL XIII 5078) a beaucoup intrigué celtisants et historiens. On l'a rapprochée d'un texte moins laconique CIL II 2818, *Lugovibus sacrum Lucius Licinius Urcico collegio sutorum donum dedit* (Aux Lugoves L. Licinius d'Urcicum au collège des cordonniers a donné). Le dieu Lug est un dieu panceltique connu par l'épopée irlandaise qui nous donne un aperçu de ses qualités artisanales notamment dans le domaine de la cordonnerie (Holder 1896-1904, 345). Le culte de Lug était connu à Lyon (Hatt 1973, 465 s.). Une monnaie d'or frappée à Rome lors du séjour d'Antoine à Lyon nous montre Lug avec les attributs combinés de Sol-Apollon, Mars, Mercure et Hercule. Il est vraisemblable qu'un syncrétisme s'est introduit dans la capitale des Gaules entre le Mars préceltique et le Lug panceltique. Etant donné les relations qui ont existé entre Lyon et la cité des Helvètes, on peut admettre que la présence de ces Lugoves à Avenches s'explique par une influence de la cité rhodanienne. Les Lugoves seraient donc un groupe peut-être ternaire, de dieux ou de héros protecteurs des métiers en rapport avec Lug. L'inscription d'Avenches aurait servi en quelque sorte d'étiquette à leur représentation, malheureusement disparue.

Le fait que le culte du dieu au maillet soit représenté à la fois par des dédicaces à Silvain: Genève CIL XII 2597; Vevey CIL XII 164; Windisch CIL XIII 11.508, et par des inscriptions à Sucellus: Augst H.M. 352; Yverdon CIL XIII 5057 tient à la position intermédiaire de la Suisse entre le nord-est de la Gaule et la Narbonnaise. Observons d'autre part que c'est la Suisse qui a fourni relativement le plus grand nombre d'inscriptions à Sucellus, et parmi elles la plus ancienne (Yverdon, où Sucellus est nommé seul, sans deus).

A vrai dire la dévotion à ce dieu se manifeste surtout par d'abondantes représentations figurées en pierre et en bronze. Le Sucellus de Viège, au Musée de Genève, est la fois le plus grand et le plus beau des très nombreux Sucellus-Silvains découverts en Gaule (Déonna 1942, fig. 26). Il était accompagné d'une autre statuette du même dieu, de plus petite taille (Reinach 1897, 51, n° 166).

La déesse Epona est connue à Soleure CIL XIII 5170 et à Bâle CIL XIII 1153. A Soleure la dédicace émane d'un soldat de la XXII^e légion agissant à titre officiel en 219 apr. J.-C. Il s'agit donc ici de la déesse des transports routiers et des cheveux comme d'autre part en Germanie. Elle ne présente pas dans cette région les attributions funéraires qu'on lui connaît ailleurs, notamment chez les Médiomatriques et dans le sud-ouest de la Gaule. Elle ne fait pas non plus figure de grande divinité sidérale.

Trois inscriptions d'Avenches mentionnent les déesses routières *biviae*, *triviae*, *quadriviae*. La réunion de ces trois sortes de divinités en une seule inscription est assez ordinaire en Germanie: CIL XIII 5069, 5070, 11.474 Avenches; 6096 Spire; 6437 Cannstatt; 6429a Hochheim; 5621 Til Chatel; 6667 Mayence; 6426 Lorch. Etant donné le nombre des inscriptions découvertes à Avenches, et la place que la capitale des Helvètes occupe dans le réseau de communications entre l'Italie et la Suisse, on peut se demander si cette ville n'a pas été le centre de diffusion de ce culte vers la Germanie.

Le culte d'Hercule n'est attesté en Suisse que par une seule inscription de Vidy H.M. 157, émanant d'un *servir augustal*, *curator* des citoyens romains. Il apparaîtrait plutôt comme un héros romain. Cela contraste avec le nombre relativement grand de petits bronzes le représentant découverts en Suisse (Déonna, 1942 fig. 5 à 10). A vrai dire certaines de ces statuettes de bronze sont peut-être de provenance étrusque et d'époque ancienne. Une très belle statue d'Hercule en pierre de la première moitié du I^{er} siècle provient d'Augst (Déonna 1942, n° 702). Il est probable que le culte d'Hercule était en Suisse populaire et très anciennement implanté, et qu'il avait été très tôt assimilé au *Smertrius* gaulois dont nous avons vu la présence sur les fragments de poterie d'Oberwinterthur.

Conclusion

Plus fortement romanisée que les cités voisines, en raison de son caractère de passage obligé entre l'Italie, la Gaule du nord-est et la Germanie, la Suisse apparaît donc comme une région de contact entre les cultes de la zone alpine et de la vallée du Rhône, d'une part (Mars préceltique et Victoire) ceux des cités du nord-est de la Gaule beaucoup plus anciennement celtisée (triade Taranis-Teutatès-Esus). Elle apparaît donc comme ayant joué un rôle de médiation et de synthèse. Il en est résulté un certain nombre d'interpénétrations, de syncrétismes: association, puis substitution de Mercure à Mars, groupement de Mars-Apollon-Minerve, Mercure-Apollon-Minerve, tutelle de l'Apollon régional, héritier du Mars indigène préceltique, sur les survivants du druidisme gaulois, exaltation d'un Mercure provincial qui sous l'étiquette romanisée (*Augustus*) conserve sa personnalité indigène (*Noster*).

La Suisse a reçu des influences des cités voisines: des Allobroges, de Vienne pour le culte officiel de Mars, des Séquanes pour le groupement de Mercure-Apollon, le taureau tricornu, de Lyon pour le rattachement de Mercure au culte impérial et pour le culte de Lug, des peuples de Cisalpine et de Narbonnaise pour le culte des Mères, très probablement de Germanie pour le culte des *Suleviae*.

Mais elle a fait aussi figure et de relais et de centre de rayonnement. Elle a transmis à la Germanie le groupe Mercure-Apollon-Minerve, les déesses routières, Epona dans son rôle strictement routier. Elle a répandu vers la Cisalpine le Mercure Cissonius, patron des voituriers. On n'insistera jamais assez sur le rôle de la Suisse comme région de passage et de transport routier. Sans abuser des généralités, nous pouvons constater que sur le plan religieux elle a accompli son rôle traditionnel d'intermédiaire de médiateur et de conciliateur qui est inscrit dans sa situations géographique et dans son histoire.

J. J. Hatt
29, rue Principale
F-67140 Zellwiller

Bibliographie

- Benoît F. (1969) *Art et Dieux de la Gaule*. Paris.
CIL Corpus Inscriptionum Latinarum. Tomes V, XII, XIII.
Déonna W. (1942) *L'art romain en Suisse*. Genève.
Espérandieu E. (1922) *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*. Paris.
Finke H. (1927) *Neue Inschriften*. 17. Ber. Römisch-Germanische Kommission 1-107 u. 198-231.
Hatt J. J. (1952) Les monuments gallo-romains de Paris. *Rev. Arch.* 68-83.
- (1953) Les monuments gallo-romains de Paris. *Rev. Arch.*
- (1965) Essai sur l'évolution de la religion gauloise. *Rev. des études Anciennes*.
- (1971) Les dieux gaulois en Alsace. *Rev. Arch. de l'Est* 22, 187-276.
- (1973) Claude et le dieu Lug. *Rev. Arch. de l'Est* 24, 465-469.
Holder A. (1896-1904) *Alteltischer Sprachschatz*. Bd. 2. Leipzig.
Howald E./Meyer E. (1940) *Die römische Schweiz*. Zürich.
Lambrechts P. (1942) Contribution à l'étude des divinités celtiques. Bruges.
Lebel P./Colombet A. (1953) *Mythologie gallo-romaine: Les taureaux à trois cornes*. *Rev. Arch. de l'Est*, 108-135.
Nesselhauf H. (1937) *Neue Inschriften aus dem römischen Germanien und den angrenzenden Gebieten*. 27. Ber. Römisch-Germanische Kommission, 51-134.
Pokorny J. (1937) Zur Geschichte der Kelten und der Illyrer. *Zeitschr. f. Kelt. Philologie* 20, H. 2 u. 5.
- (1938) id. 21, H. 1.
Reinach S. (1897) *Bronzes figurés de la Gaule romaine*. Paris.
Stähelin F. (1948) *Die Schweiz in römischer Zeit*. 3. Aufl. Basel.
Thévenot E. (1955) Sur les traces des Mars celtiques entre Loire et Mont-Blanc. *Diss. arch. Gandenses*. Vol. 3. Bruges.
Vogt E. (1932) *Grauglasierte Terra sigillata des Gratus*. ASA 34, 169 ff.
Wuilleumier P. (1963) *Inscriptions latines des Trois Gaules*. 17^e supplément à Gallia. Paris.
Zwicker J. (1934) *Fontes historiae religionis Celticae*. Berlin.